



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 3 MARS 2025

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Paul ANDRIEUX, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MARTINON, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER YTHIER, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Virginie PEZ, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD, *personnel BIATSS*

M. Pierre STORRER, personnalité extérieure

M. Éric DOUSSET, M. Paul DE LA BIGNE, M. Lucas GONIAK, *membres excusés*

Mme Luna MEHARD, M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, Mme Maïwen LEHUEDE, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Laura QUENNEVILLE, M. Antoine RICHARD

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

Mme Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation

Mme Raphaëlle REMY-LELEU, chargée des relations et de la qualité de service aux usager.e.s au CROUS, représentante de M. Thierry BÉGUÉ

Sommaire

1. Désignation du vice-président du conseil des études et de la vie étudiante	3
2. Désignation de deux membres de la section disciplinaire.....	3
3. Avis sur le calendrier universitaire 2025-2026	3
4. Avis sur les calendriers et les procédures d'accès à des formations sélectives.....	4
5. Approbation de l'offre de formation 2025.....	5
6. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social	5
7. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.....	6

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 35 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

M. le Président salue les nouveaux membres du CEVE et remercie les membres sortants pour leur engagement.

1. Désignation du vice-président du conseil des études et de la vie étudiante

M. le Président explique qu'une seule candidature a été présentée. Il s'agit de celle de M. Arnaud MARTINON.

M. le Président propose de passer au vote à bulletin secret.

Le Conseil des études et de la vie étudiante désigne M. Arnaud MARTINON en tant que vice-président du conseil des études et de la vie étudiante.

2. Désignation de deux membres de la section disciplinaire

M. le Président explique qu'il s'agit de désigner des représentants des professeurs associés à la section disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants. En effet, la section disciplinaire de l'établissement a été saisie d'un dossier concernant un professeur associé. Il est nécessaire que des représentants PAST soient donc présents.

M. le Président propose aux professeurs de passer au vote.

L'urne comportant les votes ne sera ouverte qu'à l'issue du vote du CR le lendemain, le scrutin étant commun au CEVE et au CR.

3. Avis sur le calendrier universitaire 2025-2026

M. le Président explique qu'un bilan des deux calendriers précédents a été réalisé. A l'issue de ce bilan, trois enseignements ont été apportés. Tout d'abord, l'absence totale de coupure au milieu des deux semestres a été jugée lourde par les étudiants et par les enseignants notamment les chargés de TD. Ensuite, le fait d'avancer la rentrée universitaire d'une semaine a pu être perçu par certains comme un inconvénient, surtout pour l'administration qui a moins de temps pour procéder aux inscriptions. Enfin, l'organisation des examens avant les vacances de Noël a été jugée plutôt positive par les étudiants et comme une contrainte pour l'administration. Dans le calendrier présenté ce jour, la date de la rentrée reste la même c'est-à-dire la troisième semaine de septembre. En revanche, une coupure d'une semaine a été ajoutée au milieu des deux semestres ainsi qu'une semaine de révision avant Noël. Ce calendrier va permettre d'évaluer l'utilité de cette semaine de révision.

M. MERCIER remarque qu'avec le temps les calendriers imposent de commencer plus tôt et de finir plus tard. Il demande si les collègues ont bien conscience que les délibérations auront lieu après le 14 juillet.

M. le Président répond que l'objectif est d'avancer la dernière délibération au maximum pour qu'elle ait lieu avant le 14 juillet en se fondant sur un nombre de candidats moins important que prévu. Cette date a été inscrite à titre conservatoire.

M. MERCIER demande si les délibérations en visioconférence seront permises.

M. le Président répond par l'affirmative.

Mme PENAUD souligne que tout cela reste au bon vouloir des professeurs.

M. HOLEINDRE salue la présence de cette pause pédagogique en milieu de semestre. Il demande quelles sont les raisons d'un calendrier spécifique pour les masters 2. Le propre des M2 est d'avoir des calendriers différents en fonction de différents facteurs qui obligent à des aménagements de calendriers.

M. le Président explique qu'un calendrier est nécessaire car 95% des masters le respectent. En M2, certaines fins de cours sont plus tardives d'où un calendrier différent. Le nombre d'examens est également différents des autres cursus.

Mme RÉMY-LELEU rappelle que le calendrier entraîne également des enjeux par rapport à la logistique des sites de restauration. Ce calendrier sera donc aussi l'occasion d'une phase de test. Le CROUS a besoin d'adapter ses stocks en fonction des périodes d'affluence.

Mme RÉMY-LELEU invite l'Université Paris-Panthéon-Assas à de la compréhension et à de la prévention à ce propos.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur le calendrier universitaire 2025-2026.

4. Avis sur les calendriers et les procédures d'accès à des formations sélectives

M. MARTINON remercie les membres du CEVE pour son élection. Concernant le calendrier universitaire des licences numériques, seules les dates d'examen sont différentes.

M. MERCIER explique que la licence Information-communication ne se sent pas concernée par ces aménagements car tous ses examens se déroulent à distance.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les calendriers et les procédures d'accès à des formations sélectives.

5. Approbation de l'offre de formation 2025

M. MARTINON explique qu'il s'agit de modifications mineures. Pour les DSU, il s'agit d'adapter les intitulés avec les licences et les M1. Pour la licence Bermupa, il existe ici une adaptation du parcours en fonction de la modification de la maquette de licence. Concernant le Master droit public parcours droit et stratégies de la sécurité, il s'agit de prendre en compte des enseignements facultatifs qui permettent aux étudiants de bénéficier de points bonus. Concernant le Master droit public parcours sécurité et défense, c'est le même principe. Le magistère juriste d'affaires a connu quant à lui des modifications d'intitulés et de volumes horaires. Concernant le collège d'économie, l'établissement crée deux groupes dans la filière ingénierie et analyse économique (1 groupe spécifique au CMI) : le groupe ingénierie en analyse économique et le groupe économie et droit. Enfin, pour le Master gestion de production, logistique il s'agit de la création d'un parcours spécialisé dans le numérique avec l'Efrei pour la rentrée 2026. Pour le cursus Master en ingénierie, économie, finance quantitative et statistique, le label devient un DU. Ce cursus se compose de la licence d'Économie-Gestion, parcours Ingénierie Économique, complétée par le diplôme du Collège d'Économie, filière Ingénierie en Analyse Économique, du Master Économétrie, Statistique, parcours Ingénierie Statistique et Financière, première année, formation initiale ou formation en apprentissage et seconde année formation en apprentissage.

Mme RIFQI précise qu'il ne s'agit pas d'une transformation du label en DU. Le label n'est pas modifié. Cela reste le label national. Tout le CMI repose sur un DU.

M. MARTINON répond qu'en effet, il ne s'agit pas d'une transformation.

Mme WROBEL prend la parole. Dans le Magistère juriste d'affaires, il existe actuellement 3 heures d'anglais juridique par semaine. Or, il est inscrit 2 heures.

M. MILER répond qu'il n'a pas reçu de demande de modification.

M. le Président répond qu'il faudra vérifier ce point.

Mme LEHUEDE pose une question sur le Master droit public, sécurité et défense. Elle souhaite savoir si ses règles de rattrapage sont applicables à tous les masters.

M. MILER explique que ces règles sont spécifiques à ce Master.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'offre de formation 2025.

6. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON prend la parole. Il revient sur une réunion avec le CROUS de Paris concernant la question du logement afin que l'établissement obtienne un nombre supérieur de logements étudiants. L'Université Paris-Panthéon-Assas est en effet moins bien dotée que d'autres

établissements en la matière. Il est prévu que de nouvelles résidences puissent accueillir des étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas à partir de la rentrée 2025. Une autre maison sera également ouverte pour des étudiants doctorants et des enseignants internationaux.

Mme REMY-LELEU explique que les assistantes sociales du CROUS apprécient le travail fait en coopération avec l'Université Paris-Panthéon-Assas concernant le FSDIE. Concernant les contingents sur le parc immobilier, les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas sont éligibles en dehors des contingents. Une enquête de la cour régionale des comptes a eu lieu l'année dernière à ce propos et le CROUS est en attente de ses conclusions. Des discussions ont également lieu avec la Ville de Paris pour trouver des solutions et faire évoluer le ratio du nombre de places contingentées par les établissements.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

7. Avis sur les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social

M. EPRON explique que 126 dossiers ont été présentés et qu'une centaine de dossiers a été retenue. Les principes classiques ont été appliqués en concertation avec les étudiants présents.

Mme MEHARD prend la parole. Elle note que l'association Assas.net a reçu une somme de plus de 5000 euros pour l'ensemble de ses projets et environ 3000 euros pour la distribution alimentaire. Elle demande si l'établissement ne devrait pas organiser davantage de distributions directement.

M. le Président répond que les initiatives étudiantes sont prises par les associations étudiantes. Ce n'est pas la vocation de l'établissement d'organiser des distributions alimentaires.

Mme MEHARD demande également, sachant que les projets d'associations politiques ne sont pas soutenus par le FSDIE, ce que signifie les termes association politique et si elles n'auront donc plus jamais de subvention.

M. EPRON répond que tout dépend du projet. Une distribution alimentaire doit être faite selon un principe d'égalité entre tous les étudiants.

M. le Président explique que les actions à visée politique et prosélyte ne sont pas éligibles au FSDIE. C'est la règle appliquée. Il ne faut pas qu'une forme de clientélisme se développe au sein de l'établissement sous couvert de soutien aux étudiants.

M. SEHAÏRI explique qu'Assas in Progress défend toutes les valeurs et ne s'inscrit pas dans une ligne politique. Tous les projets sociaux devraient être soutenus par le FSDIE social.

M. le Président répond qu'il faut en parler avec M. EPRON et propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 3 abstentions les projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.

M. le Président lève la séance à 15 h 44.

Le Président

Stéphane BRACONNIER